

Les prochaines formations i-St@ge...

La plupart des programmes que nous proposons peuvent dorénavant, être réalisés « en distanciel ». Contactez-nous plus plus amples informations...

Gestion polyvalente d'un petit lieu de spectacle, niv.1 12 au 16/09/2022. Les techniques du spectacle supposent des connaissances de base structurées, afin de permettre une adaptation rapide aux attentes des artistes et utilisateurs. Pour les personnels de lieux polyvalents, il est important de bien savoir choisir le matériel permettant de réaliser les prestations de base et de comprendre les spécificités de certains équipements particuliers. Le module de formation a comme but de permettre l'acquisition des connaissances fondamentales et de comprendre et d'apprendre leur utilisation.

Réglementation et mise en conformité des lieux de spectacle, première approche. 29 et 30/09/2022. Un lieu de spectacle est un lieu de fête. Mais aussi un lieu dangereux à la fois pour les artistes, les techniciens et les spectateurs, compte tenu de la mise en œuvre des technologies complexes, la plupart du temps, dans le noir... Le module de formation a comme objectif de faire une première approche sur les précautions nécessaires à l'exploitation des matériels et d'apporter les éclaircissements utiles à la bonne compréhension de la réglementation pouvant conduire à la licence d'entrepreneur du spectacle vivant. Cette formation peut être organisée en ligne.

Accompagner une pratique musicale pour les personnes porteuses de handicap. 3 au 7/10/2022. L'accueil de personnes handicapées dans les établissements culturels fait partie des obligations de la loi de février 2005. Toutefois, l'approche des pratiques artistiques peut supposer un certain nombre d'adaptations, tant au niveau des rythmes et contenus que des méthodologies d'approche. Le module s'appuiera sur l'expérience d'enseignements adaptés et de l'utilisation des outils d'informatique musicale pour proposer une utilisation de ces équipements, comme alternative à une pratique musicale « conventionnelle » auprès d'un public en situation empêchée. Cette formation peut être organisée en ligne.

La sécurité des spectacle 2022. 28/11 au 2/12/2022. Formation en ligne. La licence d'entrepreneur du spectacle vivant et l'ordonnance de 1945 ainsi que la loi du 18 mars 1999 définissent le cadre dans lequel il est possible d'organiser des spectacles de manière régulière (article R7122-2). Au delà du cadre réglementaire, la licence définit les conditions nécessaires à la réalisation d'un spectacle en toute sécurité pour le public et le personnel technique intervenant. Le module de formation a comme objectif de faire le point et d'apporter les informations utiles à la bonne compréhension de la réglementation.

Renseignements et inscriptions : contact@istage-formation.org

Le site de l'AFDAS fait peau neuve ! Inscrit dans la nouvelle identité graphique de l'Afdas, il répond aux 3 enjeux de l'opérateur de compétences : faire savoir, faire comprendre et faire entreprendre. https://vimeo.com/726119504?utm_campaign=NL+OF+JUILLET+2022&utm_content=Nouveau+site+Afdas%2c+Calcul%e2%80%99Alternance%2c+Vad%e2%80%99cum+du+RNCP%2c++Evolution+du+yst%e2%80%99information+France+comp%e2%80%99tences...+votre+newsletter+de+juillet.&utm_medium=Emailing+via+Message+Business&utm_source=Message+Business&utm_term=Afdas

Salons professionnels...

MaMa, , du 12 au 14/10/2022, Paris <https://www.mama-musicandconvention.com/>

SATIS, 9 et 10/11/2022. Infos : <https://satis-expo.com/>

JTSE: 22 et 23/11/2022. Infos : <https://jtse.fr/>

Suppression de la redevance télé... Une fausse bonne idée ??

L'Assemblée nationale a voté en faveur de la suppression, dès cette année, de la redevance audiovisuelle et son remplacement par l'attribution d'une fraction de TVA aux sociétés de l'audiovisuel public. Il reste de nombreuses incertitudes quant à la compensation pérenne du budget des sociétés de l'audiovisuel, notamment par le fait que le dispositif ne pourra continuer à s'appliquer après 2025 et que rien ne garantit alors qu'il sera sanctuarisé par le Parlement. La SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) a appelé les Sénateurs à prendre une position permettant de débattre en toute sérénité, de ce projet... (<https://www.sacd.fr/fr/la-suppression-improvisée-de-la-redevance-audiovisuelle-coutera-cher-aux-français>)

L'Ansep2A est une association loi 1901 qui fédère les structures d'enseignement et les pratiques artistiques associatives et apporte soutien, aide et expertise aux responsables – bénévoles, dirigeants et enseignants – des structures associatives d'enseignement de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque, dès lors que ces dernières n'ont pas un statut de service municipal. En tant que centre de formation professionnelle, l'ANSEP2A propose des formations reconnues par l'État (certifications au RNCP*) et contribue ainsi à la formation des acteurs de l'enseignement artistique hors fonction publique territoriale, notamment avec le DFPM (Intervenant musical en école associative) et le DFDC (Coordinateur en Ecole Associative) et dans différents domaines tels que les musiques actuelles, le handicap...

Renseignements et informations : www.ansep2a.fr
Tel : 02 53 78 12 37.

Les nominations d'après élections...

Comme après chaque élection présidentielle, les fonctions et missions sont redistribuées afin de tenir compte des objectifs annoncés... C'est **Rima Abdul Malak**, ancienne conseillère à la culture, qui a été désignée Ministre de la Culture. Nos activités dépendent toujours de la Direction Générale de la Création Artistique, placée sous la responsabilité de Christopher Miles, où les responsables n'ont pas encore été désignés à ce jour. Agnès Firmin le Bodo a été nommée présidente de la Commission des Affaires Culturelles à l'Assemblée Nationale.

Le Guide Musique et Domaine du divertissement publié par le Ministère du Travail et intitulé « L'audition, un capital à préserver » est disponible. Il vise à apporter des conseils et recommandations en faveur de la prévention du risque contre le bruit. Ce guide est par ailleurs imposé par la directive européenne 2003/10/CE du 6/02/2003 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques. A mettre entre toutes les mains !! <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/audition-preservez-votre-capital>